



Réunion du mardi 3 février 2004

La mise en place de pages Conseils de Quartiers Au sein des pages d'arrondissement du site « lyon.fr »

1 – Informations sur la refonte du site « lyon.fr » et la possibilité, grâce au nouveau gestionnaire de contenu, de mettre en ligne sur les pages d'arrondissement des informations « locales », sur des espaces définis dans l'arborescence commune (agendas, associations, annuaires, conseils de quartiers...).

L'objectif de mise en place de pages conseils de quartiers sur le site web de la ville de Lyon est de permettre à chacun des 34 conseils de quartier de disposer de ce nouvel outil de communication et de bénéficier pour sa réalisation du soutien logistique des services de la ville.

2- Présentation de deux sites de conseils de quartier (www.conseil-quartiersanciens.org –5^{ème} arrondissement- et www.lyon4centre.org –4^{ème} arrondissement-), ainsi que d'une proposition de maquette de site (conseil de quartier Guillotière Nord –7^{ème} arrondissement)

3- Contenu, arborescence et fonctionnement des pages de quartier

A l'issue du débat, les points d'accord sur ces pages conseils de quartier sont les suivants :

- les pages de conseils de quartier seront hébergées sur les pages d'arrondissement du site « lyon.fr » ; cette solution a été retenue car les conseils de quartier n'ont pas la personnalité juridique ; il n'est donc pas souhaitable qu'ils disposent de sites propres pouvant générer des problèmes de responsabilité. Cet « hébergement » se fera dans un esprit de confiance et de responsabilité mutuelles ;
- les pages d'arrondissement comporteront une rubrique « conseils de quartiers » qui, quand elle sera activée, donnera la cartographie des conseils de quartiers de l'arrondissement (à l'image de ce qui existe aujourd'hui) ; l'accès à un conseil de quartier se fait en cliquant sur le nom de ce conseil ;
- néanmoins, possibilité de disposer d'un nom de domaine pour accéder directement aux pages d'un conseil de quartier ;
- la page d'accueil du conseil de quartier ne comportera pas le logo de l'arrondissement ;
- possibilité de disposer de listes de diffusion ;
- un lien existera entre la page et l'adresse e-mail du conseil de quartier pour faciliter les contacts ;
- les pages devront pouvoir être imprimées par les personnes qui les consultent ;
- les pages pourront comporter des photos sous réserve des copyrights ;
- le contenu de ces pages sera librement rempli par un « contributeur » désigné par chacun des conseils de quartier qui pourra travailler directement de son domicile ; le nombre des pages est illimité ; la validation de principe et la mise en ligne du contenu se feront en mairie d'arrondissement ;
- pour des problèmes techniques et de responsabilité (nécessité d'un modérateur), il n'est pas possible d'ouvrir sur ces pages un forum externe ; la question du forum interne (forum ouvert entre les membres du conseil) doit être étudiée.



- contenu et arborescence :
 - les textes et délibérations relatifs aux conseils de quartier : extrait de la loi Vaillant, délibérations du Conseil Municipal de Lyon et des conseils d'arrondissement ;
 - les textes régissant le fonctionnement de chacun des conseils de quartier : charte, règlement intérieur ;
 - l'organisation de chacun des conseils de quartier : assemblée plénière, bureau, commissions et groupes de travail ; composition de ces structures, compte rendus de leurs réunions, thèmes de réflexion, dates de réunion, trombinoscope ;
 - une rubrique « agenda-vie de quartier » : manifestations, expositions .. ;
 - une rubrique « contacts » : adresse postale, numéros de téléphone, adresse e-mail, permanences des membres du bureau ;
 - une rubrique « Actualité-dossier phare » ;
 - une recherche par mot clé pour tous les thèmes de la page ;
 - une revue de presse (sous réserve de la législation sur la propriété intellectuelle) ;
 - la possibilité d'une rubrique « libre », dont le thème serait déterminé par chaque conseil de quartier en fonction de sa spécificité.

- la page d'accueil du conseil de quartier :

elle pourrait être bâtie à l'image de celle du jardin botanique de la ville (lyon.fr, thème environnement, rubrique jardin botanique) :

en haut à gauche, le logo du conseil de quartier (rappel : pas de logo de la mairie d'arrondissement) ;

dans la colonne de gauche, l'arborescence : notre conseil (présentation, textes, périmètre, charte, chiffres...), les commissions (liste, thèmes de réflexion...), les compte rendus (d'Assemblée plénière, de bureau, de commissions), la revue de presse (reprise des articles parus dans le journal d'arrondissement, éventuellement reprise d'articles consacrés au conseil...), rubrique libre ;

dans la large colonne de droite, un petit texte de présentation et une photo du quartier ;

dans le bandeau du haut (à droite du logo, un onglet « contactez-nous » et un onglet « actualité ».

Prochaine réunion prévue : lundi 15 mars à 18 H en Mairie du 7, salle des mariages et du conseil (1^{er} étage)
